

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CLAVERIE, Maire.

Appel des présents.

Présents : Dominique CLAVERIE, Cécile MALLET, Daniel CARON, Micheline LIBREAU, Sébastien BEAUCOTE, Stéphanie DARRIET, Cécile BART, Renaud BRUNET, Céline COSTA, Frédéric DELPECH, Laurent HALIN, Julie HENNAUT, Grégory HOLTON, Richard JAZE, Corinne MAZAS, Jacques MEILLAN, Nadia MILLOT, François ROBINEAU, Micheline ROUZIER TOUSSAIN, Alain SIDAOU, Viviane TRESSOUS.

Absents excusés : Danielle BERRUYER (pouvoir à M. LIBREAU), Julien MIALHE (pouvoir à L.HALIN).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Sébastien BEAUCOTE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre dernier.

Contre : 0 Abstention : 1 (A.SIDAOU) Pour : 22.

ORDRE DU JOUR

1 – Présentation et adoption du Compte Administratif 2024 de la commune.

Réuni sous la présidence de Madame Cécile MALLET,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Dominique CLAVERIE, Maire, qui s'est retiré,

Vu la présentation faite en Commission des Finances le 7 février 2025,

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2024

DEPENSES

		Inscrit au BP 2024	Réalisé au CA 2024
O11	Charges à caractère général	1 002 584,00	888 537,96
O12	Personnel	1 910 000,00	1 907 902,22
65	Autres charges	229 468,00	161 258,53
66	Intérêts	35 000,00	30 816,46
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	5 344,80
68	Dotations aux dépréciations	8 310,00	8 308,94
O42	Dotations aux amortissements & provisions	30 176,00	17 530,00
O23	Transfert entre section	3 300 000,00	
Total Dépenses de l'exercice		6 522 538,00	3 019 698,91

RECETTES

OO2	Résultats antérieurs	2 883 848,00	
O13	Remboursement sur personnel	25 000,00	24 579,16
70	Produits des services	308 000,00	434 121,45
73	Impôts & taxes	2 206 504,00	2 596 380,98
74	Dotations, participations & subventions	1 022 800,00	1 103 055,62
75	Produits des immeubles	65 000,00	82 215,42
76	Produits financiers	10,00	14,42
77	Produits exceptionnels divers	7 176,00	5 176,00
42	Dotations aux amortissements & provisions		
78	Reprise sur amortissements et dépréciations	4 200,00	4 200,00
Total Recettes de l'exercice		6 522 538,00	4 249 743,05

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2024 SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Op.	Intitulé	Inscrit BP 2024	Réalisé	RAR
O150	Aquisition matériels	44 000,00	15 560,42	1 968,84
O165	Orchestre à l'école	9 900,00	5 449,15	
O166	Éclairage public + autres réseaux	214 200,00	121 006,60	92 200,00
O167	Aménagement tennis	200 000,00	62 964,62	137 035,38
O169	Travaux bâtiments communaux	20 500,00	9 484,75	
O170	Plaine des sports	836 016,00	819 856,55	16 150,00
O172	Voirie communale	1 060 750,00	985 326,66	34 217,32
O173	Groupe scolaire	128 500,00	110 597,21	3 747,28
O175	Mairie	31 000,00	19 629,45	2 511,60
O180	Sécurité civile incendie	9 500,00		1 753,66
O181	Médiathèque	9 025,00	7 653,87	
O187	Plan Local d'Urbanisme	16 000,00	9 298,20	
O190	Skate parc / canave	15 000,00	10 128,19	
O193	Acquisition patrimoine	1 304 452,00	200 000,00	
O194	Centre technique municipal	21 100,00	17 637,28	633,17
O195	Pôle culturel	5 000,00	4 742,47	
O196	Salles multisport Tout-Vent	4 000,00	1 940,00	
O197	Aménagement cœur de bourg	14 000,00	4 200,00	9 072,00
O199	Salles multi activités Les Vignes	4 300,00	2 686,80	
O207	Bassin la Canave	15 000,00	9 858,62	
O208	Bassin Terrefort La Jaugueyre	159 000,00	73 064,40	55 962,12
Op. Fi	Déficit antérieur (001)	666 870,41		
Op. Fi	Opération d'ordres patrimoniales	14 000,00	-	
Op. Fi	Remboursement Capital Emprunts	192 000,00	189 404,14	
Op. Fi	Opérations pour compte de tiers	9 000,00	-	9 000,00
Total Dépenses de l'exercice (D)		5 003 113,41	2 680 489,38	364 251,37
RECETTES				
Op.	Intitulé	Inscrit BP 2024	Réalisé	RAR
O167	Aménagements tennis	98 905,00	0	25 000,00
O170	Plaine des Sports - Vestiaires foot	148 639,00	49 612,80	144 911,20
O172	VOIRIE COMMUNALE	77 562,00	24 275,55	
O173	GROUPE SCOLAIRE	-	11 522,03	
O182	BASSIN JEAN GILLES	37 223,00	37 223,00	
O207	BASSIN LA CANAVE	36 750,00	36 750,00	
O208	BASSIN Terrefort La Jaugueyre	37 223,00		37 223,00
OPFI	FCTVA	200 000,00	233 259,81	
OPFI	TAXE D'AMENAGEMENT	150 000,00	289 300,21	
OPFI	AFFECTATIONS DE RESULTATS			
OPFI	EXCEDENTS	866 811,41	866 811,41	
OPFI	VIREMENTS DU FONCTIONNEMENT	3 300 000,00		
OPFI	OP. COMPTE DE TIERS	9 000,00	-	9 000,00
Op. Fi	Opérations d'ordre patrimoniales	14 000,00		
OPFI	Op. d'ordres	25 000,00	17 530,00	
OPFI	Emprunt	2 000,00	-	
Total Recettes de l'exercice (R)		5 003 113,41	1 566 284,81	216 134,20

Voté à l'unanimité

2 – Adoption du Compte de Gestion.

Adoption du Compte de Gestion 2024 du Percepteur qui correspond au Compte Administratif de la commune.

Voté à l'unanimité

3 – Affectation de résultats

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le résultat de clôture 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT CA 2024

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 230 044,14
Excédent reporté R 002	2 883 848,00
<i>Résultat de Clôture (a)</i>	<i>4 113 892,14</i>
Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice	-1 114 204,57
Excédent reporté R 001	

Déficit reporté D 001	-666 870,41
<i>Résultat de Clôture à reporter au D001 (b)</i>	<i>-1 781 074,98</i>
Restes à Réaliser en Section d'Investissement	
Dépenses engagées non mandatées	-364 251,37
Recettes restant à réaliser	216 134,20
<i>Solde des RAR (c)</i>	<i>-148 117,17</i>
TRANSCRIPTION au BUDGET 2025	
Déficit investissement D 001	-1 781 074,98
En couverture du besoin réel de financement dégagé en section d'investissement R 1068 (b+c)	1 929 192,15
Excédent reporté en section de fonctionnement R 002 (a - (b+c))	2 184 699,99

Voté à l'unanimité

4 – Opération pour compte de tiers : travaux sur éclairage public - Lotissement des Aulnes

Dans le cadre de la remise aux normes des installations avant rétrocession, l'ASL les Aulnes doit procéder à des travaux sur son éclairage public, qui seront réalisés par le SDEEG. La Commune va entreprendre les travaux et sera remboursée par l'ASL (1 762,72 €).

Voté à l'unanimité

5 – Achat d'un terrain à l'OGEC

Dans le cadre de sa politique d'aménagement, la Commune décide de se porter acquéreur d'un terrain situé à proximité de l'école des bois (surface 10 000 m² - valeur : 150 000 €).

Voté à l'unanimité

6 - Convention d'occupation domaine public : KIKI PIZZAS

KIKI PIZZAS ayant obtenu l'accord d'implantation de son kiosque à pizzas, il convient d'arrêter les conditions de bail pour l'occupation du domaine public. Un loyer de 3600 €/an est convenu.

Voté à l'unanimité

7 – Location d'un emplacement de stationnement

La Commune est propriétaire d'un emplacement de stationnement vacant à la Clé des Vignes. Il convient de valider sa mise en location (30 €/mois).

Voté à l'unanimité

8 – Convention servitude de passage route de Lartigue

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation il convient de passer une convention de servitude de passage pour organiser les déplacements doux et en sécurité entre le centre-bourg et le futur Pôle Santé (35 ans renouvelable).

Voté à l'unanimité

9 – Dénomination d'une voie nouvelle : Allée de l'airial

Au vu de la demande reçue par un promoteur sur la commune de MARTILLAC, il convient d'attribuer le nom sur la voie nouvelle suivante : allée de l'airial.

Voté à l'unanimité

10 – Subventions aux associations

Sur proposition de la Commission Vie associative réunie le 20 janvier, qui a procédé à l'étude des dossiers, il conviendra de déterminer les montants des subventions aux associations attribués pour 2025.

ASSOCIATIONS	Montant	Vote
A.I.C.A	1 000 €	NPPV : G.Holton Contre : 1 (C.Costa) Abstention : 1 (J.Hennaut) Pour : 20
Atulu	150 €	NPPV : M. Rouzier Toussain Pour : 22
Batuc en Folie	500 €	NPPV : J.Hennaut Pour : 22
Brins de Chants	1 000 €	NPPV : S.Darriet Pour : 22
Harmonie des Graves	600 €	Unanimité
La Martillacaise	14 000 €	NPPV : S.Darriet Pour : 22
Thé en Vrac	500 €	Unanimité
Accent Graves	3 000 €	Unanimité
Cawet rando	650 €	Unanimité
MFC	4 000 €	Unanimité
Pedrina'Sevillanas	400 €	NPPV : J. Meillan Pour : 22

Pétanque Martillacaise	1 000 €	NPPV : J.Meillan Pour : 22
Kolam	400 €	Unanimité
Pilate stretch	900 €	Unanimité
TCM	1 700 €	NPPV : C.Mallet, F.Robineau Pour : 21
Ateliers des nuances	500 €	Unanimité
Marti'arts	600 €	NPPV : M. Rouzier Toussain Pour : 22

M. SIDAOUI demande combien de dossiers n'ont pas été retenus.

M. le Maire lui répond qu'il ne sait pas, mais que sur une quarantaine d'associations seulement 17 vont bénéficier d'une subvention, et que toutes les associations qui déposent des dossiers incomplets, ou hors délais, ou qui n'invitent pas les représentants de la Mairie lors de leurs assemblées générales ne sont pas examinés. Une réponse sera faite au prochain Conseil Municipal.

11 – Avenant à la convention avec l'EPFNA

L'avenant confie à l'EPFNA la mission d'accompagnement auprès de la Commune de Martillac sur l'ensemble du périmètre situé autour de la Mairie, et notamment pour se porter acquéreur de la parcelle cadastrée C 502.

Contre : 0 Abstention : 1 (A.SIDAOUI) Pour : 22.

12 – Recrutement de contractuels

La Commune est amenée à procéder dans certains cas au recrutement de contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique). Il convient de délibérer.

Voté à l'unanimité

13 – Modification du tableau des effectifs

Sur proposition de la Commission Ressources Humaines en date du 7 février, il est proposé la modification du tableau des effectifs comme suit :

Poste à créer	Poste à fermer	Date	Quotité de travail
Adjoint administratif 2 ^e classe	CDI	1/03/2025	31/35

Voté à l'unanimité

14 – Achat trophées éco-responsables

La Commune est amenée à remettre des trophées pour les manifestations sportives.

Sur devis, il conviendrait d'acheter 12 trophées pour la Martillacaise et 24 trophées dans le cadre de l'opération « Sport pour tous » (modèles bois éco-responsables) : 611,46 € TTC (compte 6232)

Voté à l'unanimité

15 - Redevances télécoms 2025

Pour 2025, les montants plafonds des redevances dues par les opérateurs de télécommunications s'élèvent à :

	Souterrain	Aérien	Autres installations
Domaine public routier	48,65 € par km et par artère	64,87 €	32,44 € par m ² au sol
Domaine public non routier	Ne peut dépasser 1 621,82 € par km et par artère		1 054,18 € par m ² au sol pour les autres. Les antennes relais de téléphonie mobile ne sont pas concernées.

Voté à l'unanimité

16 – Redevance ENEDIS pour passage sur domaine communal

Parcelles concernées par une servitude de passage électrique (Impasse la Haille), qui seront soumis à rétribution de 10 € par parcelle : A1374 au 10 impasse de la Haille/ A1386 10 impasse de la Haille/ A1008 10 impasse de la Haille / C1733 et C1735 4 impasse du stade.

Voté à l'unanimité

Questions diverses.

- M. le Maire présente le document de Débat d'Orientation Budgétaire qui a été également présenté en Commission des Finances le 7 février dernier. Un volet complémentaire sur l'évolution des Ressources Humaines va être prochainement transmis aux membres du Conseil.
- M. JAZE présente le projet d'équipements de panneaux photovoltaïques et ombrières pour la Plaine des Sports (parkings, centre technique). Après avoir reçu le bureau d'études, il sera proposé au Conseil municipal le projet détaillé lors de la séance du 20 février prochain.
- Prochains Conseils municipaux les 20 février 2025 (18h) et 10 avril 2025 (19h).
- M. le Maire informe l'assemblée que la Commune de Martillac va faire l'objet d'un audit administratif et financier de la Chambre Régionale des Comptes. La Commune a doublé de population en 25 ans, et a changé de strate en 2024, devenant une petite ville. Des observations/préconisations seront émises et seront présentées au Conseil Municipal dans les prochains mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.